

délégués - en exercice ...	97
- présents	61
Pouvoirs	10
Total votants	71

Affaire n°152/10-2024

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET
EFFECTIFS SUITE AUX AVANCEMENTS DE
GRADES

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU SIETOM
SEANCE DU 7 octobre 2024**

L'An deux mil vingt-quatre le lundi 7 octobre à 18 heures, le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 30 septembre 2024 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, Président.

Secrétaire de séance : Hocine Oumari

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Bruno REMOND, Jean-Paul MOSNY, Eric CANTAREL, Olivier DEVAUX, Guillaume CHATELOT, Louis-Marie SAOUT, Patricia CHAUVAUX, Jean-Michel METIVIER, Jean-Claude OMNES, Jean-Pierre FERNANDES, Jean-Pierre MEUDEEC, Virginie BRINJEAN, Marc HOUOT, Alain BRUCHER, Nicole VIBERT, Jacqueline MOERMAN, Eric PIOT, titulaires et Pierre MURON, Geneviève SCHEMBRI, Daniel SARAZIN, Martine WESOLOWSKI, suppléants.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :
Yannick PONCE, Michelle BOUILLAND CHAUVEAU, titulaires.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Gilles BORD, Dominique BECQUART, Hocine OUMARI, Gérard TABUY, Fernande TREZENTOS-OLIVEIRA, Jean-Pierre FOUBERT, Thierry TASD'HOMME, Jean-Claude OLIVIERI, Gladys CELANIE, titulaires et Marie Elisabeth GUEZODJE, suppléante.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Dominique BENOIT, Marie-Paule DEVAUCHELLE, Olivier MATHEROT, Christian TIENNOT, Patrick VORDONIS, Suzanne BARNET, Marie-Laure MORELLI, Patrick SALMON, Christine FLECK, Laurent GAUTIER, Alain GREEN, Claude SEVESTE, titulaires et Patrick OFFROY suppléant.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Patrice LEGRAND, Yann LEMAULF, Stéphane ROBERT, Christian COQUELET, Josiane TROTTIER, Jonathan CHAUMONT, Jean-Claude MERAKCHI, Michèle BENECH, Eric PIASECKI, Laudiane MEIGNE-PORTES, Dominique RODRIGUEZ, Jean-Claude DELAVAL, titulaires et Julie GYONNET, Régis THAUVIN, Bernard NENY, suppléants.

Pouvoirs :

- de M. Cocquelet à M. Chaumont (CCVB)
- de M. Bonvoisin (CCBRC) à M. Rodriguez (CCVB)
- de M. Anthoine à M. Omnès (CCBRC)
- de Mme Semonsu à M. Piot (CCBRC)
- de M. Ghozlane à M. Bord (CAPVM)
- de Mme Haller à M. Olivieri (CAPVM)
- de M. Bouchart à Mme Celanie (CAPVM)
- de M. Chavance à M. Tiennot (CCPB)
- de M. Tadjine à M. Salmon (CCPB)
- de M. Blanchard à M. Delavaux (CCPB).

Absents non représentés :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Thomas Berton, Jean-Claude Cochet, Guillaume Klotz,
Excusée : Patricia Casier.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :

Franck Grasseler, Pascale Prunet, Joël Bigot, Christophe Couloumy.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :

Aline Couderc, Nathalie Canet.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :

François Benavente, Denis Thouvenot.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Nicolas Bourdelet, Yamina Amara,
Excusé : Jean-Bernard Blondin.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Grégoire Cordesse, Frédéric Marcoux.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Géraldine Mirat, Marc Tétart, David Vicente, Thierry Maurer, Sébastien Gateau, Eddy Bapelle, Etienne Leroy, François Moratille,
Excusée : Laurence Barboux.

152/10-2024 : Modification du tableau des emplois et effectifs suites aux avancements de grades :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2024.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la délibération n°144/06-2024 du 10 juin 2024 fixant le taux de promotion des avancements de grade.

Considérant que treize agents titulaires peuvent bénéficier d'un avancement de grade, par le biais de l'avancement à l'ancienneté

Considérant qu'un agent titulaire peut bénéficier d'un avancement de grade suite à la réussite de l'examen professionnel.

Considérant que ces quatorze agents remplissent les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade.

Considérant que les grades à créer sont en adéquation avec les fonctions assurées par les agents concernés,

Vu le tableau des emplois,

Le Président propose :

la suppression des emplois à temps complet :

- 1 Ingénieur
- 1 Rédacteur Principal de 2^{ème} classe
- 3 Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe
- 1 Adjoint Administratif Territorial
- 2 Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe
- 6 Adjoint Technique Territorial

la création des emplois à temps complet :

- 1 Ingénieur Principal
- 1 Rédacteur Principal de 1^{ère} classe
- 3 Adjoint Administratif Territorial Principal de 1^{ère} classe
- 1 Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe
- 2 Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe
- 6 Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe

Considérant la modification du tableau des emplois et des effectifs du SIETOM suite aux avancements de grade, en annexe,

Sur proposition du Président,

Le Comité Syndical :

- **DECIDE** de modifier le tableau des emplois et effectifs suites aux avancements de grades,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges seront inscrits budget primitif.

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour extrait conforme,
Tournan-en-Brie, le 8 octobre 2024.



Certifié exécutoire,
Par affichage et transmission,
en Préfecture.

Le Président,
Dominique RODRIGUEZ.
Signé électroniquement.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, situé au 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun ou via la plateforme www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.